

PRÉFET DE LA MARTINIQUE

Cabinet du préfet
Bureau de la communication interministérielle

Fort-de-France, le 30 avril 2014

Communiqué de presse

Restrictions de l'usage de l'eau

Le préfet informe la population que la cellule sécheresse de la MISEN s'est réunie le 29 avril 2014 pour faire un point sur la ressource en eau.

Malgré les pluies significatives qui ont arrosé l'île le week-end pascal, le niveau des rivières est rapidement redescendu en dessous des niveaux d'alerte. Météo France prévoit à court et moyen terme un climat plus sec qu'en moyenne.

Les capacités de production d'eau potable sont assurées à court terme et les prélèvements d'eau à usage agricole sont en grande partie satisfaits. Cependant, la situation est encore considérée comme tendue, et le carême est loin d'être terminé. Aussi, le Préfet a décidé de maintenir les mesures de restriction des usages non prioritaires de l'eau, afin d'assurer les besoins essentiels de la population.

Il est donc rappelé à la population que les usages d'eau potable non prioritaires suivants demeurent interdits :

- l'arrosage des pelouses, des jardins d'agrément, des espaces verts publics et privés, ainsi que des espaces sportifs
- le lavage des véhicules et des bateaux hors station de lavage spécialisée
- la vidange et le remplissage complets des piscines
- la vidange de réservoirs d'eau potable, sauf nécessité absolue justifiée par des raisons sanitaires

Les usagers martiniquais sont invités par ailleurs à signaler toute fuite sur réseau d'eau potable aux services responsables de l'eau par téléphone ou par mël, en utilisant les coordonnées suivantes :

Contact presse

Audrey HAMANN 05-96-39-39-20 ou 06-96-28-34-42
audrey.hamann@martinique.pref.gouv.fr

- S.M.D.S. - Nord Atlantique : Tel : 05 96 69 54 74 (smds.fr)
- S.M.D.S.- Schoelcher : Tel : 05 96 71 15 45
- S.M.E. : Tel : 05 96 51 80 51 (smeaux.fr)
- ODYSSI : Tel : 05 96 71 20 10 (odyssi.fr)

Il est rappelé à chacun la nécessité d'économiser l'eau, et en conséquence :

- de ne pas laisser couler l'eau inutilement ;
- de limiter le remplissage des piscines ;
- de récupérer l'eau pour arroser le jardin ;
- de vérifier et repérer éventuellement les fuites de robinets ou de chasse d'eau etc...

Contact presse

*Audrey HAMANN 05-96-39-39-20 ou 06-96-28-34-42
audrey.hamann@martinique.pref.gouv.fr*